VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83,580—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Executeur—Bureau No 802 rue Perdido. MERCREDI, le 30 octobre 1907 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne entre Gravier et Union en vertu d'et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 17 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5014 bornée par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5032, borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edinburg.

3° Le carré d'ilet No soixante dix huit (78) maintenant désigné par le Numéro municipal No. 5029, étant le carré fractionnel et borné par la Place Amsterdam les rues Rabbits et Edinburg et une ruelle inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'ilet No soixante dix neuf (79), maintenant désigné par le No municipal 5028, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus mentionnée le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre (104) désigné par le No municipal 4614, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq (125), désigné par le No municipal 4660 borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six (126) maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Actes de vente passés devant Me Eug. Brosseale, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 sept—29 oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Divisée B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81 027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur j'ai reçu de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits parcelles privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et Robertson, désigné comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade, rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur chacun ledit terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds cinq pouces de l'encoignure formée par le coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907 lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $15 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant le reste, s'il veut en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur. La partie crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur consentis par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 010 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et libre et privilège du vendeur sur la propriété vendue, en outre les autres garanties ordinaires et d'usage. L'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant Me Vidrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 816 rue Baronne.
Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour acheter un Cottage Double attenant avec bâtisses à deux étages dans le fond. Nos 1709 11 rue Bon Temps, entre Enterpe et Gallois.

MARDI le 5 NOVEMBRE 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Louis Medojevich.

No 83 650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs Bureau 806 rue Perdido. Ernest A. Carrère encanteur — MARDI, le 5 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente daté et signé le 30 septembre 1907, par l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédural de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui y trouvent situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 29, borné par l'avenue Nashville, les rues Magnolia, Hidouse et Camp. Lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 et sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur lignes parallèles, le tout d'après un devis desdits lots et autres annexés à un acte passé pardevant A. Mora, notaire en cette ville le 23 décembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. R. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, John P. Sullivan, Arthur Landry, Edward Pighee, avocats pour le demandeur.
12 oct—12 18 25 31—nov 8 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Christina Miller veuve de Jacob Keis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,604—Division C—Attendu que Mme Caroline Keis, femme de August Baumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Miller, veuve de Jacob Keis, décédée intestat: ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—J. E. Rosser, Jr, avocat. 11 oct—11 15 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur aménagée du Sixième District.

Connue comme Nos 816 et 818 avenue Nashville entre Magnolia et Camp.

John Fitzpatrick vs Charles E. Lorton et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 83 639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 novembre 1907, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui y trouvent situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 29, borné par l'avenue Nashville, les rues Magnolia, Hidouse et Camp. Lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 et sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur lignes parallèles, le tout d'après un devis desdits lots et autres annexés à un acte passé pardevant A. Mora, notaire en cette ville le 23 décembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. R. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel, Hart & Davey, John P. Sullivan, Arthur Landry, Edward Pighee, avocats pour le demandeur.
12 oct—12 18 25 31—nov 8 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Christina Miller veuve de Jacob Keis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,604—Division C—Attendu que Mme Caroline Keis, femme de August Baumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Miller, veuve de Jacob Keis, décédée intestat: ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—J. E. Rosser, Jr, avocat. 11 oct—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexander Scott

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82 480—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à faire valoir dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Malvina Stuart, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'NEIL, Greffier. 16 oct—16 20 25

Succession de Mme Christian Moerch

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,453—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Mlle Louise Moerch, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS O'CONNELL, Greffier. G. G. Kronenberger, avocat. 16 oct—16 20 25

Succession de Mme Henry Eberhardt et Henriette Catherine Eberhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,560—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en existe ou peuvent en avoir) pourquoi le compte provisoire présenté par la Commercial Germania Trust & Savings Bank, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier. Franz M. Goldstein, avocat. 16 oct—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

Installation de laiterie
De P. BERGES rues Lizards et Marais.

JEUDI 17 OCTOBRE, à 11 h. a. m.
41 vaches (extra beaux), 3 veaux, 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait 1 wagon à fourrage 2 jeux de harnais, 1 machine à couper le foin, bidons auges, etc.

Conditions—Montant jusqu'à $100 00 comptant au dessus de ce montant un crédit de 90 jours représenté par billet ou billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Positivement pas de remise.

Le plus fort acquéreur sera le client de

W. R. METZLER,
Encanteur
13 oct—12 16 17

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Argenterie et Marchandises Plaqué, Ornements Bijouterie, Verrerie, Effets Mobiliers.

Succession de Veuve Jean M. Soubirac.

No 83,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 23 octobre 1907 à 11 heures A. M. sur les lieux, 1713 avenue Nord Claiborne entre les rues Annette et St Antoine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite cour, Division E dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de ces meubles meubles de magasin marchandises plaquées, ornements, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant

E. Howard McCaleb, avocat.
12 oct—12 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1713 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Soubirac.

No 83,682—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 12 novembre 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 oct. 1907 dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny (autrefois Prosper) Annette et St. Antoine, désigné sur la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 6 décembre 1899 annexé à un acte passé pardevant J. P. Meunier, notaire, date le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne, 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue St. Antoine, 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et le divisant de lot A, à laquelle profondeur ledit lot se retrécit 6 pieds 8 pouces et a une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne de fond, lequel mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 et 1715 avenue Claiborne, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, ratte de la banquette, avec grilage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre à bain galerie, hangar gaz partout et en bonne condition

Vendu subject au bail ci-dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Arthur E. Lemle, notaire aux frais de l'acquéreur

E. Howard McCaleb avocat.
12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bons sols pour construire, Rue Thayer entre les rues Atlantique et Pacifique (Algiers).

Succession de Joseph Hoffman.

No 83,586—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet, le 29 octobre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés comme lots 3 et 4 dans l'ilet No 5, lesquels sont compris en les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Thayer et Petera, susdite lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John J. Reilly Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.

H. Clair Adams, Esq. avocat.
12 oct—12 13 20 27 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Caroline Baptiste vs William Johnson et femme.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Ville Orléans—No 19889—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Thos F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 225 rue Morgan, 5me District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1907, à 11 heures A. M. Un (1) Graphaphone, chevalet et 38 records. Un (1) Armoire. Un (1) Bureau. Un (1) Lavabo. Une (1) petite Table pour Lampe. Une (1) Pendule. Un (1) Portrait de mur. Signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant. GEO. W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

Chas H. Brownlee, avocat pour la demanderesse. 9 oct—9 13 19

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John H. Fallon

No 83,173—Cour Civile de District, Division B

Bijouterie ! Bijouterie !

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon W. B. Hemmenway, juge de la Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Div. a B, et à moi adressé, je procéderai de vendre MERCREDI, le 23 octobre 1907 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—Un lot d'objets de bijouterie etc., d'après l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
13 oct—13 20 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves, Douves, Douves.

2 chars de Douves de choix des Indes Occidentales.

SAMEDI, le 19 octobre 1907, à 11 heures a. m.

Au hangar de la L. R. & N. Co, coin des rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union—Par ordre de la Louisiana Railway & Navigation Co pour le compte de qui cela concerne sous Lacte 124 de 1890 comme suit, deux chars de douves de chêne de cœur des Indes Occidentales.

Char L. R. & N. No 2349, expédié de Campti, Lse, consigné à Bebe: Frères, Nouvelle Orléans.

Char S. P. No 82 705, expédié de Campti, Lse, consigné à Bebe Frères Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.
9 oct—9 13 18 19

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form the members, their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of the corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money and to pledge, mortgage or hypothecate any property belonging to it: to use and be used in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent, said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of any one or more of said commissioners the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE, Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 342, February 14th, 1906

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 314 rue Magazin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota Farine du Kansas, Patente à la cuillère, Oven Lifter, Sweet Crumb & Big K, White Satin, House Keeper's Delight.

30me—

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitud de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel. Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Hâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doiveot s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.